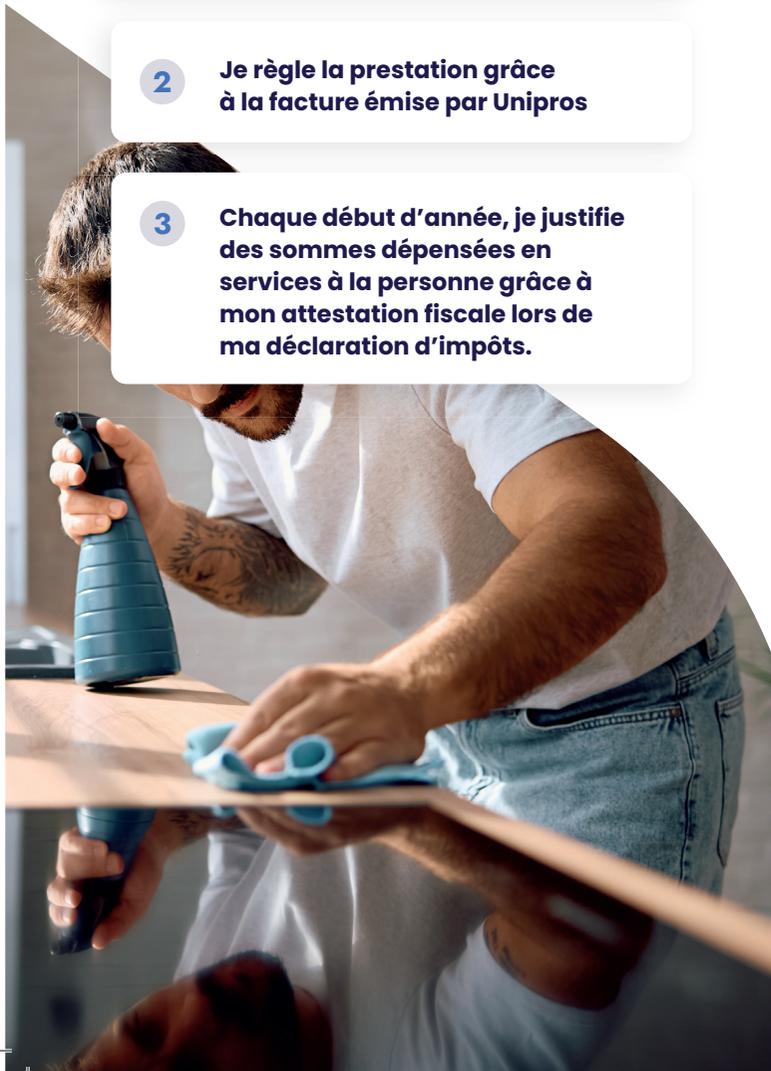


## LE FONCTIONNEMENT

# Comment récupérer mon crédit d'impôt ?

Chaque début d'année, la coopérative émet votre attestation fiscale. Ce document officiel vous permettra de récupérer 50%\* de la totalité des sommes dépensées sur votre impôt de l'année N+1 auprès de l'administration fiscale.

- 1 **Mon professionnel intervient à mon domicile**
- 2 **Je règle la prestation grâce à la facture émise par Unipros**
- 3 **Chaque début d'année, je justifie des sommes dépensées en services à la personne grâce à mon attestation fiscale lors de ma déclaration d'impôts.**



## MES CONTACTS

# Notre Entreprise



**L'avance immédiate ?**  
bénéficiez-en maintenant !



**Exemple :**  
Une prestation facturée 200€ ?  
Vous ne réglez que 100€ !



**Avance immédiate :**  
Dispositif proposé par  Urssaf



**UN DOUTE SUR L'ÉLIGIBILITÉ ?  
CONTACTEZ DIRECTEMENT LA COOPÉRATIVE**

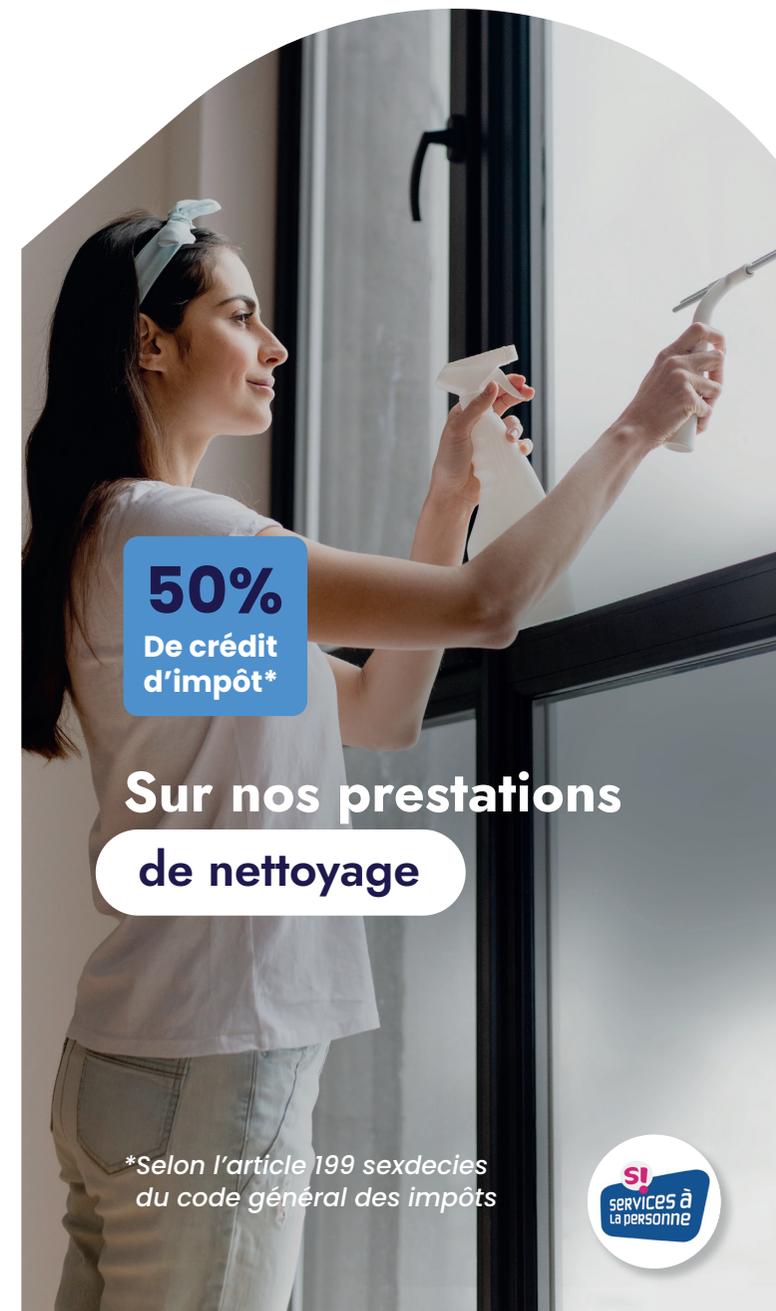
Une équipe disponible  
**DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H**

[www.unipros.coop](http://www.unipros.coop)

contact@unipros.coop  
01 89 71 48 25

142 Rue de Rivoli 75001 PARIS  
Siren/SAP 850484650

 **UNIPROS**  
COOPERATIVE SAP



**50%**  
De crédit  
d'impôt\*

**Sur nos prestations  
de nettoyage**

*\*Selon l'article 199 sexdecies  
du code général des impôts*



## EN SAVOIR +

# Le Crédit d'impôt

### Comment ça marche ?

**Vous êtes un particulier** et faites appel à notre société pour effectuer des prestations de nettoyage ou repassage à votre domicile. Bénéficiez d'un **abattement fiscal de 50%\*** des sommes versées pour les prestations facturées de services à la personne.

### Puis je en bénéficier ?

**Vous êtes contribuable** et déclarez vos impôts en France ? Actif ou retraité, vous bénéficiez de cette réduction d'impôt pour votre résidence principale et/ou secondaire.

### Pour quels plafonds de dépenses ?

Pour des prestations de nettoyage, le plafond annuel de dépenses est de 12000€/an. Ce plafond est renouvelé chaque année.

#### JE DÉPENSE

# 500 €

en prestation nettoyage

#### JE BÉNÉFICIE DE

# 250 €

en crédit d'impôt maximum



► Si je paie des impôts sur les revenus :  
**Je bénéficie d'une réduction d'impôt.**

► Si je ne paie pas ou peu d'impôts :  
**J'obtiens un crédit d'impôt.**

## LES PRESTATIONS

# Les prestations de nettoyage autorisées\*\* dans le cadre des services à la personne

- ✓ Rangement
- ✓ Dépoussiérage
- ✓ Entretien des sanitaires
- ✓ Entretien des sols
- ✓ Nettoyage des vitres
- ✓ Nettoyage des panneaux photovoltaïques
- ✓ Repassage
- ✓ etc...
- ✗ Travaux ménagers effectués pour un bailleur lors d'une entrée ou d'une sortie des lieux
- ✗ Vente de produits ou matériels d'entretien
- ✗ Prestation payée par un propriétaire dans un logement qu'il donne en location

\*\* Liste non exhaustive

## LES AVANTAGES

# Pourquoi faire appel à notre entreprise ?

En faisant appel à notre entreprise adhérente à la coopérative UNIPROS pour des prestations de nettoyage, c'est l'assurance de :



**Garantie de faire appel à un professionnel agréé, formé et expert.**



**Être accompagné par un service client.**



**Accéder à votre espace en ligne pour des démarches simplifiées.**



Retrouvez devis et factures



Signez ou refusez vos documents



Téléchargez mon attestation fiscale



S'inscrire et bénéficier de l'avance immédiate



Payez vos factures par CB, virement, chèque ou ticket CESU



# C'EST UNE FOIS PAR AN Immédiat !

**LE CRÉDIT D'IMPÔT ÉVOLUE,**  
n'attendez plus l'année suivante pour  
**recupérer votre avantage fiscal**



**Une question ?  
CONTACTEZ-NOUS !**

